

XXIII année

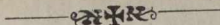
No 8

—o—

Àoût

1920

—o—



ANNALÉS

des

PRETRES-ADORATEURS

et de la

LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SÉRIE

Canada: \$1.00 - - - - - États-Unis: \$1.25

368 MONT-ROYAL EST, MONTRÉAL, P. Q.

## Sommaire du numéro d'août 1920

PAGES

I. — <i>Sancti estote...</i> A nos vénérés confrères en retraite..... Henri Evers, s. s. s.	225
II. — La nouvelle église du T. S. Sacrement à Québec.....	239
III. — Le deuxième congrès eucharistique diocé- sain de Rome..... H. E., s. s. s....	249

---

### DÉFUNT

Sa Grandeur Mgr Albert Pascal, O. M. I., évêque de Prince  
Albert, Alberta, Alta.

---

### Le Banquet de l'Amour Divin

Par Joseph Frassinetti, prieur de Sainte Sabine à Gênes. Tra-  
duction de l'Italien par le R. P. Eugène Couet de la Con-  
grégation du T. S. Sacrement.

Le petit livre de Frassinetti est une perle fine. C'est le  
"Commentaire avant la lettre" du décret du 25 décembre 1905.

Le *Banquet* sera donc le bienvenu de tous, des prêtres  
d'abord et des fidèles ensuite. Cinq chapitres: 1° *Le Banquet*:  
mystère de foi et d'amour; — 2° *Des biens que l'on retire du*  
*Banquet de l'Amour divin*; — 3° *Les dispositions pour s'approcher*  
*du Banquet de l'Amour divin*; — 4° *La fréquentation du Banquet*  
*de l'Amour divin*. "Il n'est plus permis de dire: La commu-  
nion quotidienne, ni je ne la loue ni je ne la condamne," disait  
déjà Frassinetti il y a cinquante ans, appuyé sur des principes  
théologiques dont tant d'autres n'osaient pas déduire les consé-  
quences; — 5° *Du zèle nécessaire pour porter les âmes à fré-*  
*quenter le Banquet de l'Amour divin*: appel aux prêtres, appel  
aux âmes pieuses. En appendice, 60 pages de prières, actes,  
instructions, méthode pour le Chemin de la Croix.

Un vol. in-16 de x-252 pages. 7ème édition. Prix: broché,  
35 sous, franco 40 sous.

---

LIBRAIRIE EUCHARISTIQUE, 368 Ave Mont-Royal Est, Montréal.



## Sancti Estote...

A nos vénérés confrères en retraite (1)

La sainteté est, pour le prêtre, un devoir essentiel. Dans l'Ancien Testament, Jéhovah l'exigeait, et avec quelle rigueur, de tous les ministres du sanctuaire. Il la demande avec d'autant plus de force aux prêtres de la nouvelle Alliance que ceux-ci l'emportent en dignité, en puissance, en ministère sur le sacerdoce lévitique: "Vous êtes, leur dit-il, le sel de la terre; vous êtes la lumière du monde" (Matth., v, 13-14).

Et c'est pourquoi plus on avance dans la hiérarchie, plus on doit être saint ou parfait ce qui est la même chose: l'évêque, qui en est le sommet, est l'état de perfection acquise.

L'Eglise, fidèle aux enseignements de son divin Maître, n'a cessé de proclamer à ses prêtres la loi de la sainteté. Il suffit de rappeler à ce sujet la magnifique "Exhortation au clergé catholique" du Souverain Pontife Pie X, dans laquelle on entend l'écho de toute la tradition.

Comment donc aurait-elle pu omettre de la rappeler dans le code authentique de ses lois? Cela n'était pas possible, et voici dans quels termes, elle établit, pour les membres du clergé l'obligation de la sainteté:

*Clerici debent sanctiorem præ laicis vitam interiorem et exteriorem ducere eisque virtute et recte factis in exemplum excellere.*

(1) Le présent article servira en même temps de sujet d'adoration. Il sera facile d'en tirer des affections, des applications et des résolutions pratiques pour l'amendement et le perfectionnement de notre vie sacerdotale surtout au point de vue eucharistique.

Les clercs doivent mener une vie intérieure et extérieure plus sainte que les laïques, et ils doivent briller à leurs yeux comme un exemple par leur vertu et par leurs bonnes actions (canon, 124).

Que de pensées en peu de mots! Quel magnifique programme de vie! Si nous avons toujours présente à la mémoire cette petite phrase de trois lignes, très facile d'ailleurs à retenir, combien nous serions heureux!

Examinons et pesons chacune des paroles de ce canon.

Nous verrons ensuite quels moyens le droit nous indique pour nous aider à réaliser cet idéal.

Nous indiquerons enfin, avec lui, quelques conclusions pratiques et concrètes.

C'est en somme toute la vie du prêtre que nous allons passer brièvement en revue dans ces quelques lignes. Puisse le Seigneur nous donner la grâce d'en retirer le fruit que nous espérons.

## I

*Clerici*, les clercs. Tous ceux qui font partie du clergé, et par conséquent aussi, dans une certaine mesure, tous ceux qui se préparent à faire partie de la milice sacrée, c'est-à-dire les élèves des séminaires. Car la sainteté n'est pas une chose qui se prend facilement, avec un simple coup d'hameçon: c'est un travail qui demande du temps. Le jeune homme qui veut entrer dans le sacerdoce doit donc, bien du temps à l'avance, chercher à acquérir une disposition qui lui sera nécessaire, afin de ne pas se trouver pris au dépourvu. C'est pourquoi les supérieurs du séminaire ont le devoir de veiller à ce que leurs élèves *spiritu vere ecclesiastico imbuantur*, et obligation leur est faite de renvoyer tous ceux qui ne paraissent point aptes à l'état ecclésiastique, soit à cause de leur caractère, soit à cause de leur manière d'agir (canons 1369 et 1371).

*Clerici debent*, les clercs doivent. Ce n'est point une recommandation qu'on leur fait, un conseil, une exhortation plus ou moins véhémement qu'on leur adresse: c'est une véritable obligation, un précepte qu'on étend devant leurs yeux.

En sorte que le clerc qui ne fait rien pour mener une vie plus sainte que les laïques, qui ne se distingue pas d'eux, qui ne cherche pas à donner le bon exemple, manque à un véritable devoir. La faute qu'il commet sera sans doute plus ou moins grave, selon qu'il se contentera de ne pas malédifier sans donner le bon exemple, ou qu'il sera un sujet de scandale, selon que sa lumière ne brillera pas devant les hommes, ou qu'elle les éclairera vers un mauvais sentier, vers la voie de la perdition. Mais enfin, obligation il y a pour lui de travailler à sa sanctification personnelle et à l'édification du peuple chrétien.

*Sanctiorem vitam interiorem et exteriorem ducere.* Les clercs doivent mener une vie intérieure et extérieure plus sainte que les laïques. Plus près de Dieu par leur dignité et leur ministère, ils doivent aussi se rapprocher de lui par la sainteté de la vie. C'est la pensée qu'exprime parfaitement en peu de mots saint Ambroise, lorsqu'il dit: *ne sit ordo sublimis et vita deformis*. Et l'Aréopagite proclame encore plus énergiquement que le prêtre doit être: *Dei formissimus et Dei simillimus*.

Le prêtre n'est pas tenu, comme le religieux en vertu de sa profession de pratiquer les conseils évangéliques. Mais il n'en est pas moins tenu de travailler à sa perfection dans les limites de la vie chrétienne. D'ailleurs, fait remarquer Suarez, *si obligatio ad majorem perfectionem sufficeret ad statum perfectionis, sacerdos ex vi sui ordinis esset in statu perfectionis*(1).

Cette sainteté doit être intérieure et extérieure. Il ne suffit pas que le prêtre se conduise bien au dehors, qu'il conserve les apparences, qu'il se montre zélé, qu'il se dépense pour organiser des œuvres; il faut que toute cette action extérieure soit animée d'un courant intense de vie spirituelle, qu'elle soit accompagnée de ces vertus qui n'apparaissent point: pureté d'intention, soumission à la volonté de Dieu, humilité, foi, espérance, charité, etc. . . , il faut en un mot que toute sa vie soit animée par la grâce toujours plus pleinement et plus parfaitement possédée. Nous retrouvons là l'enseignement donné

(1) De relig. tract., VII, lib. I, cap. XVII, n. 4.

par Pie X dans son Exhortation : „Il y en a qui pensent, qui osent même enseigner que le mérite d'un prêtre consiste uniquement à se dépenser sans réserve au service du prochain; c'est pourquoi, laissant presque entièrement de côté ces vertus par lesquelles l'homme travaille à sa propre perfection (et qu'ils appellent pour cela vertus passives), ils prétendent qu'il faut consacrer toutes ses forces et tout son zèle à cultiver et à pratiquer les vertus actives." Non, si le prêtre doit sanctifier les autres, il doit d'abord se sanctifier lui-même.

Et ici, évidemment, nous touchons à une différence capitale entre le code des lois ecclésiastiques et les codes civils. Ceux-ci se contentent de l'extérieur: faites ceci, ne faites point cela. La société civile en effet n'a d'autre but que le bien temporel de l'humanité, et pour obtenir ce bien, il suffit que l'ordre extérieur soit exactement observé. Mais l'Eglise elle, a pour mission le salut des âmes, sa fin est de conduire l'homme à la béatitude éternelle. Le chemin pour y arriver est la pratique de la vertu. Rien donc d'étonnant que l'Eglise impose à ses ministres l'obligation d'une grande sainteté intérieure.

D'ailleurs la sainteté extérieure sans la sainteté intérieure n'est pas sincère; elle est plutôt une hypocrisie. Dieu et l'Eglise ne peuvent s'en contenter.

*Eisque virtute et recte factis in exemplum excellere.* Les clercs doivent briller comme des exemples par leur vertu et leurs bonnes actions, ainsi que le recommandait avec tant d'instance saint Paul à ses chers disciples, Tite et Timothé: *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum* (Tit., II, 7). Et: *exemplum esto fidelium in verbo, in conversatione, in caritate, in fide, in castitate* (I Tim., IV, 12).

Non, il ne suffit pas au prêtre de se sanctifier individuellement, il doit travailler aussi à sanctifier les autres, à les attirer au bien par ses exemples: *Sic luceat lux vestra coram hominibus; ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum...* (Matth., V, 16).

Ailleurs le droit s'occupe des moyens par lesquels le prêtre prendra soin de son troupeau: prédications, catéchismes, conférences, missions etc... Mais il est évident que tout le

succès de ces efforts sera compromis s'il ne donne le bon exemple. Quelle force aura sa parole lorsqu'il exhortera les fidèles à éviter le péché, à pratiquer la vertu, à avancer dans la voie de la perfection, à servir Dieu avec plus de zèle, si lui-même ne fait rien de ce qu'il prêche ? La première condition du ministère sacerdotal est donc que le prêtre soit vertueux non seulement pour son propre compte, mais encore aux yeux des fidèles. Sans aller jamais jusqu'à faire ostentation de sa vertu, si celle-ci est véritable, elle se manifestera d'elle-même et elle agira. N'est-ce pas la recommandation que nous faisait le Pontife avant de nous imposer les mains : *Sit doctrina vestra spiritualis medicina populo Dei, sit odor vitæ vestræ delectamentum Ecclesiae Christi.*

Ah ! combien l'Eglise tient à ce que ses ministres soient saints et des modèles de sainteté. Quels soins elle prend avant d'admettre ceux qui se présentent pour recevoir les saints ordres. Ce n'est qu'à la fin de leur préparation, et comme en tremblant qu'elle leur impose "ce fardeau formidable pour les anges eux-mêmes" du sacerdoce. Avant de procéder à cet acte solennel, elle a tenu à les examiner et à les éprouver de toutes manières(1). C'est pourquoi, si un jour, tel ministre du sanctuaire oublie la sainteté de son état, elle pourra se présenter devant le Maître et lui répéter en toute vérité : *Quantum humana fragilitas nosse sinit, et scio et testificor, ipsos dignos esse ad hujus onus officii.* Je n'avais rien épargné pour savoir si sa vie correspondrait à la sainteté de son état...

Soyons donc vertueux, parfaits, saints, soyons des modèles de vertu, de perfection, de sainteté. Nous y sommes tenus. Etudions la vertu, la sainteté non seulement dans les livres ou pour les âmes que nous dirigerons, mais écrivons-la et faisons-la lire dans notre propre vie.

(1) Tous ceux qui aspirent aux ordres sacrés, doivent, sauf dispense accordée pour une cause grave, demeurer dans un séminaire, au moins pendant les quatre années de théologie (can. 972). — L'ordination sacerdotale ne peut avoir lieu qu'après la moitié de la dernière année d'étude, la promotion au sous-diaconat seulement à la fin de la troisième année de théologie (can. 976).

Jésus se présente à nous comme le sublime idéal du sacerdoce: prêtre saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, il veut nous rendre semblables à lui. Chaque jour nous le recevons avec tous ses dons, toutes ses vertus, tous ses trésors de grâce et de sainteté. Pourquoi ne participerions-nous pas chaque jour davantage à cette sainteté? Car ne l'oublions jamais: *clerici debent sanctiorem vitam ducere, in exemplum excellere!*

## II

Nous venons de voir le principe général posé par le droit canonique de la sainteté sacerdotale (canon 124).

Tous les canons suivants (125 à 144) n'en seront que le développement et l'actuation. Nous croyons cependant que les deux premiers d'entre eux (125 et 126) indiquent plutôt les moyens que devra prendre le prêtre pour réaliser cette sainteté qu'il doit mettre dans sa vie.

Ces moyens sont ordinaires ou extraordinaires. Les premiers sont au nombre de cinq: la confession fréquente, l'oraison mentale quotidienne, la visite quotidienne au Saint Sacrement, la récitation quotidienne du chapelet, l'examen de conscience quotidien (can 125).

Comme moyen extraordinaire, le droit indique les exercices spirituels, ou retraites (can. 126).

Mais remarquons de quelle manière sont rédigés les deux canons en question. Il n'est pas dit: les prêtres s'approcheront fréquemment du sacrement de pénitence, vaqueront chaque jour à la méditation etc... Pour donner plus d'efficacité à ses prescriptions, le législateur s'adresse aux supérieurs hiérarchiques, aux Ordinaires et leur enjoint de veiller à ce que leurs prêtres accomplissent les exercices en question. Si le souci personnel de sa propre sanctification ne suffisait pas à émouvoir le prêtre, qu'au moins la crainte du père ou, suivant les cas, du juge, l'excite à employer les moyens indiqués. Car en vertu de ces canons, l'Ordinaire peut exiger de ses prêtres un compte-rendu exact et fidèle sur la manière dont ils s'acquittent des exercices en question. Il peut éga-



lement en urger par un précepte formel, muni d'une sanction, l'exacte observance. Tant le souci de la sanctification sacerdotale est profond dans le législateur ecclésiastique! Mais cette dernière hypothèse ne sera que l'exception et tous les prêtres entreront généreusement dans la pensée de l'Eglise qui est celle de Jésus-Christ, pour travailler à devenir saints, ils mettront en œuvre les moyens qu'on leur suggère; par le fait même de leur insertion dans le code des lois ecclésiastiques, on peut dire qu'une grâce spéciale leur est attachée.

Et d'abord la confession fréquente. Le droit n'a pas voulu préciser davantage et indiquer comme il l'a fait pour les religieux (can. 595, § 1) et les séminaristes (can. 1367, § 2), la confession hebdomadaire. C'est qu'en effet dans le séminaire et dans les maisons religieuses, on peut avoir plus facilement à sa portée un confesseur; cette facilité manque bien souvent aux prêtres du ministère. La confession de chaque semaine ne leur est donc pas imposée; on peut seulement dire qu'elle leur est conseillée. Mais il n'en reste pas moins que la confession doit être fréquente. Or que faut-il entendre au juste par ce mot de confession fréquente? Il est, nous semble-t-il, hors de doute que la confession faite une fois par mois ne peut être appelée fréquente; pour mériter cette appellation, il faut que la confession soit au moins bi-mensuelle. Ce n'est en effet que par une revue de conscience souvent renouvelée que le prêtre pourra se préserver des écarts, en s'arrêtant dès qu'il se voit glisser sur une pente dangereuse. S'il reste longtemps sans purifier son âme, il y a danger que les mauvaises herbes des péchés véniels, même de pure fragilité, n'étouffent le bon grain des saints désirs, que des négligences s'insinuent dans sa vie, que des habitudes mauvaises s'enracinent. Ah! ne tardons pas à lier ces faisceaux d'Adam pécheur et de les jeter dans la fournaise du sacrement de Pénitence.

Parmi les exercices quotidiens de la piété sacerdotale, il faut évidemment placer au premier rang la méditation et l'examen de conscience. Ce sont là choses connues et pratiquées par tous les prêtres désireux de réaliser le sublime idéal du sacerdoce. Il n'est pas nécessaire d'y insister.

Les deux autres pratiques indiquées par le droit sont la visite au Saint Sacrement, et la récitation du chapelet. Ces deux exercices sont chers à la piété chrétienne, à la piété sacerdotale en particulier. La dévotion à Jésus et la dévotion à Marie sont aussi nécessaires l'une que l'autre: au prêtre plus qu'à tout autre.

La méditation du matin a ouvert au prêtre des horizons sur ses devoirs, sur les vertus qu'il doit pratiquer: il y travaille sur lui-même et pour lui-même. La visite au Saint Sacrement est pour Notre Seigneur: elle est, pour ainsi dire, la visite de politesse exigée par la visite que Jésus nous a faite, le matin, à la sainte communion. Il est venu à nous: cela mérite bien que nous venions un peu le trouver là où il demeure, au tabernacle.

Notre journée s'est ouverte avec lui; n'est-il pas juste qu'elle se termine aussi sous ses auspices? Le matin, nous avons imploré sa protection, ses grâces pour les travaux de la journée; le soir, nous venons lui apporter le fruit de ces grâces, nous venons lui dire ce que nous avons fait pour lui. C'est ainsi que chacune de nos journées sera sous l'influence de l'Eucharistie.

A la dévotion à Jésus, unissons la dévotion à la très sainte Vierge: le rosaire est le psautier, le bréviaire de Marie. Soyons fidèles à réciter, et à réciter avec ferveur, chaque jour, notre chapelet. Cette louange que nous adressons ainsi à notre Mère ne pourra que nous attirer sa bienveillante et si efficace protection. Elle nous aidera surtout à vivre saintement, à protéger notre faiblesse. Pécheurs que nous sommes, implorons son secours pour obtenir qu'elle nous préserve, qu'elle nous éloigne de plus en plus du péché, en nous faisant avancer dans la voie de la sainteté.

Comme on peut s'en rendre compte, il n'y a rien là de bien nouveau: les pratiques de piété qui nous sont recommandées sont déjà depuis longtemps entrées dans l'usage commun. Mais ce qu'il y a de nouveau, c'est leur insertion dans le code officiel des lois ecclésiastiques. Ce que nous accomplissons jusqu'ici pour satisfaire notre piété individuelle, pour correspondre aux exhortations des auteurs ascétiques, nous le

ferons désormais en esprit d'obéissance et de soumission à l'Eglise.

Le législateur n'a pas cru devoir parler ici de ce qui regarde la célébration du saint sacrifice ou pour les clercs la réception de la communion. Il l'a fait ailleurs, là où il a parlé *ex professo* de la sainte Eucharistie. Il a dit que les prêtres sont obligés d'offrir le saint sacrifice plusieurs fois par an, et il exhorte les supérieurs ecclésiastiques à veiller à ce que leurs prêtres célèbrent au moins les dimanches et fêtes de précepte (can. 805). Certes le prêtre ne peut manquer, pourvu qu'il célèbre avec piété et dévotion, de puiser dans la célébration quotidienne du saint sacrifice des trésors de grâces et de force pour l'acquisition de la sainteté. Et à un autre point de vue encore, cette célébration journalière lui est un stimulant très efficace pour l'engager à progresser dans la voie des vertus et de la perfection. C'est en effet parce qu'il a la mission de consacrer le corps et le sang du Seigneur et d'offrir à Dieu le sacrifice parfait de la Loi nouvelle, que le prêtre lui-même doit être saint et parfait.

Tels sont les principaux moyens que nous pourrions appeler d'usage courant, offerts par l'Eglise au prêtre qui veut—et tous les prêtres doivent le vouloir—mener une vie plus sainte que les simples fidèles et leur donner l'exemple de toutes les vertus.

Mais à côté de ces exercices ordinaires, on nous en indique un autre moins fréquent, destiné à remédier aux défauts et aux lacunes qui se glissent inévitablement dans les actes quotidiens: la retraite de plusieurs jours dans une maison pieuse ou religieuse. Cette retraite est obligatoire tous les trois ans, au moins: mais rien ne s'oppose à ce que l'Ordinaire exige de ses prêtres une fréquence plus grande: tous les ans ou tous les deux ans. Cette retraite doit se faire dans une maison religieuse, dans un séminaire ou un autre établissement semblable; ainsi, pendant ces jours de recollection et de rénovation le prêtre est exempt de tout ce qui pourrait gêner ses pieuses méditations, ses examens: il n'a plus à s'occuper que de Dieu et de son âme, voir à quel point il en est dans la voie de la sainteté où il doit marcher. Enfin, aucun

prêtre ne peut s'exempter de cette retraite, sans une cause juste, approuvée pour chaque cas en particulier par une permission expresse de l'Ordinaire.

On peut dire que le prêtre fidèle à observer et à bien accomplir les prescriptions qui lui sont faites, doit en quelque sorte inévitablement se sanctifier et donner le bon exemple. Par là même, il sanctifiera ses frères non seulement en leur montrant d'une manière pratique le chemin de la sainteté, mais en tirant du trésor de son cœur des exhortations chaleureuses à cheminer dans la voie de la perfection.

Quel est celui d'entre nous qui pourrait, un seul instant, hésiter à répondre avec la plus grande générosité et le plus grand élan aux désirs de Jésus-Christ et de son Eglise ?

### III

Après avoir établi le principe de la sainteté sacerdotale, et avoir indiqué au prêtre les moyens dont il doit se servir pour y arriver, le droit descend à quelques particularités et lui signale plus spécialement certains points à observer, ou à éviter pour réaliser le programme tracé.

Et d'abord envers Dieu. Ils sont tenus de réciter les heures canoniales, ou office divin, conformément aux livres liturgiques approuvés (can. 135). Sept fois par jour, selon la parole du psalmiste, le prêtre et tout clerc engagé dans les ordres sacrés doit offrir à Dieu dignement, attentivement et dévotement cette louange de la prière publique. Il ne lui suffira pas de réciter de bouche cette louange au Seigneur, il la récitera aussi de cœur, avec toute l'affection dont il est capable : et pourquoi ne s'en acquitterait-il pas en présence du Seigneur lui-même présent au tabernacle ? Combien cette récitation pieuse et soignée de l'office divin le ferait avancer dans la voie de la sainteté !

Envers les supérieurs ecclésiastiques. Tous les chrétiens sans doute doivent honneur et obéissance à ceux que le Saint-Esprit a préposés pour prendre soin du troupeau du Christ, mais ce devoir est plus impérieux pour les clercs en général et d'une manière particulière pour les prêtres (can. 127), à

cause de la promesse spéciale qu'ils en ont faite entre les mains de l'Evêque au moment de leur ordination.

Deux choses sont ici indiquées: le respect et l'obéissance; il est difficile que l'une aille sans l'autre: qui ne respecte plus, ne peut se soumettre, et comment obéir à quelqu'un que dans le fond de son cœur on méprise? D'après les auteurs ascétiques, l'obéissance est la pierre de touche de la sainteté: celui qui n'a pas assez d'humilité pour se soumettre, il est difficile qu'il possède les autres vertus. D'ailleurs la soumission de l'inférieur à son supérieur est une condition essentielle de toute société: celle-ci est par sa définition même *multitudo subordinata*. Dès lors le principe de la soumission est un principe vital non seulement pour chaque âme en particulier, mais encore pour le corps social de l'Eglise tout entier. C'est pourquoi, dit le can. 128, les clercs accepteront et rempliront fidèlement tout office ou emploi qui leur sera confié par leur Oridnaire

Cette obéissance, d'ailleurs, combien elle sera plus facile lorsque nous nous rappellerons l'obéissance de Jésus au Sacrement. Qu'elle est grande, cette soumission de l'Eucharistie! Et à qui le Christ de l'autel est-il ainsi soumis? N'est-ce pas à nous? Dès lors ne convient-il pas, ou plutôt n'est-il pas nécessaire que nous nous soumettions à notre tour à ceux qui ont reçu du Seigneur le pouvoir sur nous?

Le droit indique ensuite un devoir bien important, lui aussi, du prêtre, et qui regarde plutôt le peuple chrétien: l'étude (can. 129). On peut dire qu'il existe entre le prêtre et la science une corrélation nécessaire.. Dieu ne disait-il pas aux prêtres de l'Ancienne Loi par la bouche de son prophète Osée: *Quia tu scientiam repulisti et ego repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi* (Os., IV, 6). Pourquoi cette intimité entre le sacerdoce et la science? C'est parce que le prêtre doit briller aux yeux des fidèles par sa vertu et ses bonnes actions, parce qu'il doit leur donner le bon exemple, parce qu'enfin il est selon la parole de Jésus-Christ lui-même la "lumière du monde." Or pour briller, il faut évidemment que le flambeau soit allumé: il faut, en d'autres termes, que le prêtre, étudiant toujours plus intimement Dieu, Jésus-Christ,

les vérités chrétiennes, en répande autour de lui les rayons et la chaleur. Le prêtre qui a de la piété sans la science est exposé à s'engager dans une voie erronée; celui qui est savant pourra faire admirer son génie et son talent: pour être parfait, il faut joindre ces deux choses, il faut brûler et briller: *Lucere vanum, ardere parum, lucere et ardere multum.*

C'est pourquoi, après ses études de séminaire, le prêtre continuera à se perfectionner dans la connaissance des sciences sacrées; il veillera surtout à puiser une solide science aux pures fontaines de la tradition et de l'enseignement commun de l'Eglise, ayant en horreur et évitant avec soin toutes les nouveautés de paroles déjà condamnées par l'Apôtre ainsi que la fausse science.

Et pour mieux assurer l'accomplissement de cette loi, le législateur veut que tous les prêtres, après leur sacerdoce, aient à passer pendant trois ans un examen sur les sciences sacrées, examen dont le résultat devra entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agira de la collation des bénéfices ou des offices ecclésiastiques (can. 130).

Dans le même but, le droit sanctionne en second lieu, une pratique déjà adoptée, on peut dire dans tous les diocèses: les conférences ecclésiastiques. Il règle leur fréquence, ainsi que la manière d'y suppléer dans le cas où elles ne seraient pas possibles (can. 131).

Il est bien entendu que le prêtre ne négligera aucun des points de la science sacrée, qu'il s'intéressera à tous les problèmes de théologie; mais parmi toutes les questions qu'elle embrasse, il en est une qui ne peut manquer de l'attirer davantage. N'est-il pas plus souvent et plus intimement en contact avec le divin sacrement de l'Eucharistie? Et dès lors tout ce qui touche à l'Eucharistie ne doit-il pas avoir pour lui un attrait spécial? Oui, que le prêtre cherche à mieux connaître Jésus au Saint Sacrement, qu'il ne cesse de l'étudier, d'approfondir ce sujet si beau en lui-même et si digne d'occuper sa vie!

Viennent enfin les devoirs personnels du prêtre envers lui-même. Et tout d'abord la fidèle observance de la chasteté, qui est l'honneur et la gloire du corps sacerdotal: *Soli qui*

*puram agunt vitam, vere sunt Dei sacerdotes*, dit Clément d'Alexandrie. Non seulement le prêtre doit se garder de tout ce qui est contraire à cette vertu ou peut constituer pour lui-même un danger de péché, se souvenant qu'il porte son trésor dans un vase fragile (II Cor., IV, 7), mais il doit encore éviter tout ce qui pourrait donner lieu à quelque soupçon de la part des fidèles (can 132 et 133). En effet: *curam habe de bono nomine*, (Eccli., XLI, 15), l'intégrité de la réputation est nécessaire au prêtre pour qu'il puisse accomplir son ministère. On lui recommande d'une manière particulière, comme plus dangereuse pour lui et offrant plus de sujet de scandale de la part des fidèles, la familiarité ou fréquentation et la cohabitation avec des personnes d'un autre sexe. Rappelons-nous qu'on a toujours les yeux sur notre vie et que le monde corrompue et corrupteur est toujours prêt à scruter notre vie pour y trouver des taches. Qu'il n'y aperçoive que des exemples de vertus!

C'est parce que la vie commune met à l'abri de bien des dangers auxquels est exposé le prêtre vivant seul, que l'Eglise la recommande ici d'une manière spéciale à ses ministres (can. 134). Il ne s'agit pas, c'est évident, de la vie commune, tel que la pratiquent les religieux, mais d'une vie commune consistant à habiter sous le même toit et à avoir une table commune. Cette société de confrères est une puissante sauvegarde et on peut lui appliquer cette parole des Proverbes (XVIII, 19): *Frater qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma*. Là où cette vie commune existe, on doit veiller à la conserver, et là où elle n'existe pas qu'on cherche prudemment à l'introduire.

Quoique l'habit ecclésiastique puisse se concilier avec une vie peu digne d'un clerc, il est certain néanmoins que le vêtement extérieur est ordinairement le reflet de l'âme et que par ailleurs il peut être un frein très puissant pour retenir sur la route du bien une vertu déjà fléchissante. Aussi la loi ecclésiastique a toujours imposé aux clercs un habit spécial qui les distingue du commun des fidèles. Ce vêtement doit respirer la modestie et la simplicité, ainsi que le détachement des choses et des vanités de la terre (can. 136). A cause des

conditions spéciales à chaque pays, le droit ne pouvait spécifier quel est cet habit: il se contente de dire que les clercs doivent porter le vêtement déterminé par l'autorité ecclésiastique de la région et qui les distingue des simples fidèles.

Enfin dans une série de six canons (can. 137-142), sont énumérés certains actes, certaines occupations, certaines charges qui ne sont pas compatibles ou semblent ne pouvoir se concilier que difficilement avec la sainteté de l'état ecclésiastique, en amoindrissant la réputation du clerc ou en l'engageant dans les choses de ce monde.

Ainsi il est dangereux pour le clerc de se porter caution, car cela l'expose à perdre ses biens et à assumer sur lui de graves responsabilités matérielles. Comment pourra-t-il dès lors exercer avec liberté son ministère spirituel?

D'autres choses ne sont compatibles avec la gravité et la sainteté de l'état ecclésiastique; telle la fréquentation des théâtres et des cafés publics.

D'autres enfin sont simplement étrangères au prêtre: l'exercice de la médecine et de la chirurgie, l'emploi de notaire au for civil, les charges auxquelles est joint l'exercice d'une juridiction ou d'une administration civile et autres semblables. Mais comme il n'y a point là d'opposition radicale avec la fonction du prêtre, la permission de l'autorité compétente (le Saint-Siège ou l'Ordinaire) peut légitimer certaines exceptions.

Nous n'avons pas l'intention d'expliquer par le détail les différents cas atteints par ces canons: pour le but de notre étude il nous suffit d'avoir montré avec quel soin l'Eglise veille à ce que ses prêtres mènent une vie sainte, remplie de bonnes œuvres et donnent l'exemple de toutes les vertus.

Tâchons de répondre à sa sollicitude maternelle: que la sainteté de notre vie soit en parfaite harmonie avec la sublimité de notre état. Nous sommes la part, l'héritage du Seigneur; puissions-nous être toujours de dignes ministres, de saints prêtres du Dieu trois fois saint.



## La nouvelle église du T. S. Sacrement à Québec

---

Rarement, croyons-nous, cérémonie religieuse réunit une assistance aussi distinguée et aussi nombreuse que celle qui, le 27 juin dernier, se célébrait sur le plateau du Chemin de Ste-Foy, à Québec, pour la bénédiction de la première pierre du nouveau temple érigé par les Pères du T. S. Sacrement.

On remarquait, en effet, Mgr L.-A. Pâquet, V. G., Mgr Omer Cloutier, P. A., curé de Jacques-Cartier; Mgr C.-O. Gagnon, sous-directeur de l'Action Sociale Catholique; Mgr T.-G. Rouleau, principal de l'Ecole normale Laval; Mgr L. St-G. Lindsay et Mgr J. C. Arsenault, chanoines, de l'Archevêché; Mgr Herm. Bouffard, curé de St-Malo; MM. les chanoines Chs Gagné, G. Miville, J. Laberge; Messieurs les curés Langlois et Lagueux; le T. R. P. Eugène Couet, supérieur général de la Congrégation du T. S. Sacrement, les RR. PP. A. Letellier, Auguste Pelletier, Alphonse Pelletier, de la même Congrégation; les RR. Pères Dagnaud, eudiste, de la même Congrégation; Marie-Cœur de Marie; Marie-Clément, curé de la paroisse du Saint-Cœur de Marie; Marie-Clément, assomptionniste; Benoît, O. P., Waddel, S. J.; Calmein des FF. de S.-V. de Paul; Frédéric et Ferdinand, capucin; Georges-Albert, franciscain; Sylvain, O. M. I.; Boudin, missionnaire du Sacré-Cœur; Gauthier et Le Doré, eudistes, et une quantité d'autres membres du clergé dont le chiffre approchait de la centaine.

\*  
\* \*

Le futur édifice n'était guère dessiné dans sa forme générale que par le tracé des fondations, et rien ne pouvait encore faire pressentir ce qu'il sera un jour; une des belles églises de Québec et de la Province, un temple digne du Roi de l'Hostie à l'honneur duquel il est érigé.

L'édifice a la forme d'une croix latine, comme les basiliques françaises du Moyen-Age. Il sera bâti en granit rose, pailleté de mica, et en granit blanc, pour les parties saillantes. Il sera entièrement à l'épreuve du feu. Toutes les charpentes seront en fer et les voûtes du soubassement comme

celles de l'église haute, seront en brique et ciment armé. Les meneaux des roses et des fenêtres seront en cuivre; les autels, en pierre ou en marbre; les parquets en tuiles. Seuls les bancs et les confessionnaux, ainsi que le buffet de l'orgue seront en bois. Dans les tours elles-mêmes, il n'entrera pas un morceau de bois.

L'église aura une longueur totale de 232 pieds, une largeur de 82 pieds dans les nefs et dans le pourtour du chœur, de 118 pieds au transept. Avec les chapelles absidiales qui le terminent à chaque extrémité, le transept atteindra un développement de 144 pieds. Du pavé du soubassement à la dentelle en fer qui couronnera le faite du toit, la hauteur de l'édifice sera de 120 pieds.

La façade, du perron au sommet du pignon aura 100 pieds et les tours auront 140 pieds de hauteur. L'espace compris entre les tours aura 41 pieds de largeur, alors que les tours auront chacune 29 pieds de largeur sur chaque face.

\*  
\* \*

La cérémonie de bénédiction, présidée par le Cardinal escorté d'un nombreux clergé, se déroula, sous un ciel éclatant, selon les rites de l'Eglise. Une garde militaire formait la haie sur le parcours de la procession. Après la cérémonie, quand Son Eminence eut pris place ainsi que Son Honneur le Lieutenant Gouverneur sous les 2 baldaquins qui leur avaient été préparés, le R. P. E. Galtier, S. S. S., monta dans la chaire improvisée pour prononcer le discours de circonstance qui fut aisément entendu de toute l'assistance. Après avoir commencé par saluer Son Eminence le Cardinal en le remerciant de toutes ses bontés pour l'Œuvre naissante et de la protection paternelle dont il l'entoure, le prédicateur aborda ainsi son sujet.

*Quae est ista religio?*

Nous lisons au livre de l'Exode que, quand Moïse proposa de la part de Dieu aux Hébreux les rites nouveaux qui devaient constituer le culte voulu par Jéhovah, le peuple lui

posa cette question: "que signifient tous ces rites? *quæ est ista religio?*"

Cette question vous la posez peut-être vous-mêmes, en ce moment, au fond de vos cœurs et vous me demandez ce que signifie cette cérémonie. Laissez-moi vous répondre en trois mots: nous posons et bénissons aujourd'hui la première assise d'un édifice qui sera à la fois; un temple, un palais et une maison de famille.

## I

### Un temple

Un temple est un lieu consacré au culte de la divinité.

Est-il besoin de consacrer un lieu spécial à honorer la divinité? . . . Dieu n'est-il pas partout et n'a-t-il pas dit lui-même par la bouche de son Envoyé, le Christ: "Dieu est esprit, et ce n'est ni à Garizim, ni à Jérusalem qu'il veut être adoré, mais partout où se trouvent des adorateurs en esprit et en vérité!" (S. Jean, IV).

Est-il, au fait, un plus beau temple pour honorer Dieu que ce vaste univers, œuvre de ses mains, et qui chante sa gloire? La pavé émaillé des grandes plaines, les cimes sublimes des monts, l'horrible majesté des forêts, les rives tourmentées des océans, les horizons immenses, la voûte des cieux constellés: voilà, n'est-ce pas, le temple le plus digne de la divinité, où l'homme raisonnable donne l'expression de sa voix au concert de louanges des créatures.

Et pourtant, à toute époque de son histoire, l'humanité a éprouvé le besoin de consacrer au culte divin des lieux particuliers, préparés par la nature ou construits de main d'homme. Et autour des *autels* élevés par elle, tous les peuples ont été convoqués à venir faire monter leurs adorations et leurs prières vers le Père universel des êtres; vers Celui qui met la fécondité au flanc des mères, l'amour au cœur des fils, la toison à la brebis et l'épi au froment. Pierres sacrées des patriarches, temples célèbres des villes illustres, ne nous

dites-vous pas que jamais Dieu n'a cessé d'avoir, parmi nous, des édifices consacrés à son culte! . . .

Cependant, un jour est venu au cours des siècles, où la divinité, non contente de se manifester par les œuvres de sa puissance en ce vaste univers, a voulu y apparaître *en personne*, sous une forme humaine, naître, vivre et mourir comme l'un de nous. Dieu a été vu sur cette terre, on a pu entendre ses sublimes paroles, on l'a touché en d'ineffables contacts, et en le voyant passer sur nos chemins on a pu s'écrier: *Emmanuel, ecce Emmanuel*; voici notre Dieu descendu parmi nous! Et ainsi le Christ était vraiment le plus digne, le plus auguste des sanctuaires que Dieu ait jamais eu dans la création: sanctuaire, non construit de main d'homme, mais fabriqué par Dieu lui-même; sanctuaire où la divinité était sans cesse adorée comme il convient par un Prêtre digne d'elle, le Pontife Eternel, le Verbe Incarné: *Ecce Tabernaculum Dei cum hominibus!*

Mais voici que ce sanctuaire incomparable va être détruit, voici que la présence réelle et sensible de Dieu aux hommes va cesser; le Christ va remonter vers les cieux: "Je m'en vais et vous ne me verrez plus!" dit-il à ses Apôtres, la veille de sa mort.

Oh! certes, que ce mystère ineffable de la Présence de Dieu sur la terre n'eut duré que quelques années, c'eût été assurément encore un inappréciable bienfait. Mais, quel vide la cessation de cette présence eut fait sur la terre, quels regrets amers sa disparition n'eut-elle pas laissés au cœur de l'humanité! et combien il eut été, semble-t-il, peu digne de Dieu qu'une merveille si grande durât si peu de temps!

Mais rassure-toi, pauvre humanité, car tu ne resteras pas orpheline de la divine présence. Voici que l'Homme-Dieu, dans sa sagesse et son amour, a conçu un mystère par lequel il continuera d'habiter avec les enfants des hommes. Jusqu'ici sa présence auguste était le privilège d'un peuple et de quelques contemporains, maintenant elle sera l'apanage de tous les peuples et de toutes les générations. Jusqu'ici la présence divine était limitée à un lieu, la Judée où vivait

le Christ: désormais, elle sera étendue à tous les lieux et à toute la terre. Jusqu'ici, cette présence n'avait qu'un temps: la durée de la vie du Christ; maintenant ce sera pour toujours et jusqu'à la consommation des siècles. Oui, Dieu est présent partout, aujourd'hui et depuis 19 siècles, par le mystère eucharistique: présent en personne sur tous les continents et sur tous les rivages; dans le moindre village, comme dans nos cités populeuses; dans l'humble cabane du missionnaire perdue au fond des forêts, comme dans nos basiliques de pierre et de marbre; et dans sa course quotidienne autour du monde, il est une maison que le soleil dore toujours de ses feux parce qu'il la rencontre sous toutes les latitudes, c'est la maison, c'est le temple du Dieu-Eucharistie! *Ecce ego vobiscum sum omnibu diebus.*

Mais alors, puisque Dieu daigne habiter parmi nous, sous les voiles eucharistiques, ne convient-il pas que les hommes reconnaissent cette présence auguste en élevant à sa gloire des temples splendides; ne convient-il pas que cette demeure que la divinité veut bien se choisir ici-bas, nous la fassions aussi belle, aussi somptueuse que faire se peut: *Ecce tabernaculum Dei!*

Et, dans ces temples que nous lui aurons élevés, ne devons-nous pas venir offrir nos hommages et nos adorations empressés au Dieu de l'Hostie? La place de la créature n'est-elle pas aux pieds de son Dieu? ... Et si, la pauvre humanité, distraite ailleurs par ses besoins et ses affaires, ne peut venir à toute heure du jour offrir ses hommages à la Majesté divine, ni faire monter vers elle l'encens de sa prière, ne peut-elle du moins se faire représenter à ses pieds, dans la louange et l'adoration par des âmes de bonne volonté, par une garde d'adorateurs fidèles et empressés?

Voilà, mes frères, ce que sera le temple que vous voulez élever ici: un lieu sacré de manifestation de la Présence réelle de Dieu; un sanctuaire d'adoration et de prière; une basilique du Dieu-Eucharistie.

Ah! disparaissent donc, temples jadis célèbres de l'Orient, de la Grèce et de Rome, ou s'abritaient les cultes faux de la divinité; disparaissent, temple à jamais auguste de Jérusalem,

où Jéhovah recevait les hommages et les sacrifices de son peuple. Entre vous et la plus humble de nos églises chrétiennes, il y a toute la différence de l'ombre à la lumière, de la figure à la réalité!

## II

### Un palais

Ce temple sera encore un palais.—Qu'est-ce à dire? . . . Un palais, c'est la demeure des grands, des puissants de la terre, c'est l'habitation des rois. Palais de Babylone et de Ninive, de Memphis et de Thèbes, d'Athènes et de Rome où habitent les Pharaons ou les Césars; palais de Versailles et du Louvre, demeure du grand Roi; palais de Latran et du Vatican, décorés par le génie de la peinture et de la sculpture pour abriter le Pontife-Roi, palais de marbre et d'or dont l'histoire garde le souvenir, qui dira vos splendeurs! . . .

Or, Celui que nous voulons honorer le Christ-Jésus, est aussi un roi, le plus grand de tous les rois.

*Fils de Dieu*, Créateur de toutes choses, l'Univers lui appartient en toute souveraineté.—*Fils de l'Homme*, sa nature humaine par son contact avec la divinité, la place à la tête de toute l'humanité, comme son *Premier-Né*, son *Chef* et sa *Tête!*

Longtemps avant qu'il eût pris notre nature, le Père lui avait dit: "Demande-moi toutes les nations, je te les donnerai en héritage!" Le Christ a demandé ces nations par les anéantissements de son Incarnation, par les travaux de sa vie apostolique, par les larmes et les souffrances de sa Passion. Il a payé de son sang sa nouvelle *conquête*: les hommes sont à lui, parce qu'il les a rachetés! . . .

Poussant plus loin le dévouement et le sacrifice, le Christ-Roi a voulu lui-même assurer à ses sujets l'aliment de leur vie, la nourriture qui les soutient, leur Pain de chaque jour; il leur a préparé le Banquet de sa chair divine. Or à qui donc appartiennent les peuples, sinon à ceux qui les délivrent et qui les font vivre? "Donne-nous à manger et nous

serons tiens," disaient autrefois à Joseph l'Ancien, les sujets du Pharaon.

Magnifique royauté, en effet, que celle du Christ-Jésus! Il n'y manque aucun titre; aucune autre n'est comparable à elle; aucun maître ne possède sur les hommes et les choses un empire comme le sien...

Cette royauté est magnifiquement reconnue *au ciel*, où saint Jean a vu un trône d'où s'échappaient des foudres et des éclairs, et sur ce trône, le Roi éternel des siècles, recevant l'hommage des anges et des élus.

Sur *terre*, aux jours de sa vie mortelle, cette royauté était reconnue par les foules enthousiastes, conquises par la puissance de son verbe, la bonté de son cœur, le charme pénétrant de sa personne, l'éclat de ses prodiges et qui voulurent à plusieurs reprises le proclamer *Roi d'Israël!*

Mais, pourquoi donc, ce Roi divin, *s'est-il éclipsé*, après son triomphe sur la mort au temps où il aurait pu régner en triomphateur? Pourquoi n'a-t-il pas choisi, en ce monde, une capitale, un palais, un trône pour régner sur l'humanité régénérée par lui?... Pourquoi, ne le voyons-nous pas parcourir triomphalement son empire, comme font les rois, pour affirmer sa domination, recevoir les hommages de ses sujets, venger ses droits et terrasser ses ennemis?

Ah! c'est que notre Roi, ne veut pas régner par la force, mais par la persuasion; il ne veut pas régner par la crainte, mais par l'amour. Et c'est en quoi sa royauté surpasse et éclipse toutes les royautés de la terre: tandis que celles-ci ne s'exercent que sur les corps, celle du Christ s'empare des âmes. Il règne sur les esprits par sa vérité divine, sur les volontés par l'empire de ses vertus et de sa loi, sur les cœurs par le charme de son amour: *Ego sum via veritas et vita.*— O divin Roi de l'Hostie, je vous comprends! vous avez voulu sacrifier votre gloire pour contenter l'infinie condescendance de votre cœur; vous avez préféré substituer à la terrifiante domination de votre puissance et de votre majesté, la douce et miséricordieuse domination de votre amour: vous avez voulu *régner par votre Cœur* sur le cœur des hommes: soyez-en béni à jamais!



Mais, mes frères, parce que notre divin Roi cache, dans l'ombre du mystère eucharistique, l'éclat de sa puissance et de sa grandeur, en'est-il pour cela moins Roi et pouvons-nous méconnaître ses titres, ses droits souverains, ses sublimes prérogatives? . . . Non, nous devons, au contraire, les reconnaître et les proclamer. Puisque par amour pour nous, et par condescendance, Jésus-Christ se dépouille de sa gloire, nous devons, par amour aussi et par reconnaissance la lui rendre. Tout ce qu'il sacrifie lui-même, il l'attend de notre piété et de notre dévouement.

Les siècles chrétiens l'ont bien compris et c'est pourquoi ils n'ont jamais cessé de travailler à la gloire du Roi divin caché en l'Eucharistie.

Les brûlants discours des orateurs, les admirables traités des théologiens, les chants magnifiques des maîtres de la musique, les beautés de la liturgie, les fêtes splendides de l'Eglise, l'universelle convocation des créatures pour honorer le Roi de l'Hostie: le feu, les parfums, les fleurs, les étoffes précieuses, l'or, l'argent, le marbre, fouillés, ciselés par des mains habiles; temples superbes dressant leurs colonnes et leurs voûtes majestueuses comme un dôme royal; les immenses assemblées, les longues processions du peuple fidèle qui fait retentir sa grande voix pour chanter son respect et sa foi: voilà comment les siècles ont su reconnaître et proclamer la royauté du Christ caché en l'Eucharistie!

A ce concert de la louange des siècles, vous voulez, vous aussi, ajouter votre note, en élevant à la gloire du divin Roi ce palais superbe, cette basilique royale, où il fera éclater sa gloire, où il tiendra sa cour.

Oh! que cette œuvre est opportune, aujourd'hui, car la royauté du Christ est plus attaquée que jamais. Nous traversons une crise de révolte et d'impiété; on entend partout ce frémissement des peuples révoltés contre Dieu et son Christ, dont parle le Psalmiste.—C'est donc le moment de proclamer plus énergiquement que jamais la souveraineté divine, de revendiquer les droits du Christ et de jeter à ses ennemis



ce cri de protestation: "Qui est comme le Christ? . . . Il est Dieu, il est Roi! vous le niez, nous l'affirmons; vous voulez le détroner, nous voulons lui élever un trône de plus pour qu'il règne sur nous et sur vous: *Oportet illum regnare!* Il faut qu'il règne! Il règnera!"

### III

#### Une maison de famille

Cet édifice, qui s'élève ici aujourd'hui, sera enfin, pour remplir sa complète destination, un lieu de réunion, une vraie *maison de famille*, pour tous les fidèles enfants du Christ. Et à ce point de vue, il réalisera son nom d'*église* "ecclesia" sous lequel on le désigne habituellement, de *basilique* qu'on lui donne quelquefois.

La *basilique* ancienne, qui s'élevait d'ordinaire dans le voisinage des temples et des palais, était une vaste construction composée de colonnades et de parvis, où le peuple d'Athènes ou de Rome s'assemblait pour traiter les affaires, discuter les questions politiques, écouter les orateurs, et remplir les actes de la vie publique. L'*ecclesia*, plus tard, est aussi un lieu de réunion pour les chrétiens.

Telle elle est restée, telle nous la voyons encore aujourd'hui! Les fidèles s'y rassemblent aux jours de convocation solennelle pour y prier ensemble, remplir les actes de leur culte, et entendre la parole de Dieu.

Mais, en dehors de ces heures quasi officielles, les portes en demeurent toujours ouvertes pour inviter les passants à entrer, accueillir tous les visiteurs quels qu'ils soient, toutes les âmes en détresse, tous les clients de la libéralité divine, tous les enfants de sa paternité. Chacun y est chez soi, et les grâces accordées à l'un ne font aucun tort aux faveurs sollicitées par l'autre.

Dans toutes les circonstances de la vie, l'église est le refuge et l'asile de tous. C'est tantôt dans les ardeurs de la lutte que l'âme fatiguée vient y chercher un peu de force pour résister à la tentation. Tantôt, c'est dans les angoisses de la tribulation que le cœur aux abois vient implorer un peu de

consolation et de réconfort. D'autres fois, c'est le relèvement après de lamentables chûtes sur le chemin du devoir, c'est la lumière au milieu des incertitudes et des obscurités, c'est un peu de calme et de paix dans l'oubli des misères de ce monde troublé, que l'âme humaine vient chercher en ce lieu béni. En un mot, l'église c'est le refuge sûr, l'oasis de repos de tous ceux qui voyagent en cette vallée de larmes, en route pour la patrie lointaine du ciel.

Autrefois Dieu disait à Salomon, après qu'il lui eût dédié le magnifique temple de Jérusalem: "En ce lieu que j'ai choisi, mes yeux seront ouverts pour accueillir, mes oreilles toujours attentives pour écouter, mon cœur toujours incliné pour exaucer la prière de mes enfants: *Elegi locum istum!*"

Aujourd'hui retentit à nos oreilles la douce invitation que Jésus-Christ nous adresse en toutes nos églises: "Venez à moi, vous tous qui êtes chargés, qui peinez et qui défailliez; je vous consolerais, je vous relèverais, je vous aiderais!"

Entendez, mes frères, cet appel si tendre de votre Père, de votre meilleur Ami, et dans sa maison qui est aussi la vôtre, venez souvent implorer la libéralité divine. Multipliez dans cette église les visites où l'on sollicite des faveurs et celles où l'on se repose sur le cœur de l'Ami divin!

\*  
\* \* \*

Dans la dernière guerre, non loin du front, un jeune officier entre un jour dans une église de campagne, avec quelques soldats, pour assister à la messe d'un aumônier militaire. En sortant, tout ému et réconforté, quelques instants après, il laisse échapper ces paroles: "Dans cette église, dont j'avais désappris le chemin, je reviendrai souvent!"

Cette parole, dites-la vous aussi et que ce soit le bouquet spirituel que vous emportiez de cette cérémonie!—Dans ce temple, où il habitera je viendrai souvent adorer mon Dieu dans son Eucharistie.—Dans ce palais où il aura son trône, je viendrai souvent offrir mes hommages au Roi des cieux.—Dans cette église où se distribueront les faveurs célestes, je viendrai souvent prier, communier, me reposer et refaire mon âme, pour le temps et pour l'éternité! Ainsi soit-il.

## Le deuxième Congrès eucharistique diocésain de Rome

---

C'est dans la grande et belle église de Sainte-Marie-des-Anges que s'est tenu, du 15 au 17 juin, le deuxième Congrès eucharistique diocésain de Rome. Certes il eût été téméraire d'espérer que la vaste église fût remplie; néanmoins on peut dire que l'assistance fut très nombreuse; les prêtres en particulier occupaient tout le presbytère et au premier rang on comptait près de vingt évêques.

### Première journée

A cinq heures et demie, Son Eminence le Cardinal Vicaire prend place au fauteuil de la présidence et récite les prières d'usage. Puis Monseigneur le Vice-gérant prend la parole. Il rappelle le magnifique succès du premier Congrès eucharistique et il fait des vœux pour que le second affermissent les bons résultats déjà obtenus. L'idée dominante de notre congrès, ajoute-t-il, doit être d'établir le bilan de notre dévotion à l'Eucharistie: nous devons en premier lieu examiner ce qui a été fait durant l'année pour mettre à exécution les vœux et projets du premier congrès; il nous faut ensuite voir ce qui est à faire pour promouvoir plus efficacement la gloire et l'honneur du Très Saint Sacrement.

Le désir d'honorer Jésus-Eucharistie est le motif qui nous réunit ici. Mais en dehors de cette église et de cette réunion, combien d'âmes il y a qui ne pensent pas à Jésus, qui ne se soucient aucunement de le servir. A nous de devenir les apôtres de Jésus pour nos frères.

Hélas, ces malheureux qui se croient riches et puissants, combien ils sont pauvres et faibles, selon la parole inspirée: *Esurientes replevit bonis et divites dimisit inanes!* Or cette richesse dont Dieu remplit ceux qui sont dans le besoin, n'est autre que le plus grand trésor qui soit au ciel et sur la terre: la divine Eucharistie, comme l'a si bien exprimé saint Thomas dans une antienne de l'office de la Fête-Dieu: *Esurientes*

*reple bonis, fastidiosos divites dimittens inanes.* Oui, avec Jésus nous sommes riches, sans lui nous ne sommes rien.

Mais si nous aimons vraiment Jésus-Eucharistie, ne nous contentons pas de le posséder pour nous-mêmes, cherchons à le donner à nos frères, qui ne le connaissent point, qui ne l'aiment pas assez. C'est pour étudier les moyens de cet apostolat que nous sommes réunis.

Puisse le divin Esprit inspirer et guider nos travaux et féconder nos résolutions.

En terminant, l'orateur propose d'envoyer au Saint-Père le télégramme suivant que toute l'assemblée écoute debout : "A Sa Sainteté Benoît XV,—Vatican.—Le clergé et les fidèles de Rome réunis pour le second congrès eucharistique diocésain, affirment de nouveau leur dévouement illimité pour Votre Auguste Personne et Votre Magistère infallible, invoquent Bénédiction sur les travaux du Congrès qui tendent d'une manière spéciale à l'actuation du programme tracé dans Votre admirable discours aux membres du premier congrès eucharistique diocésain."

Le bilan dont a parlé Monseigneur le Vice-gérant nous est présenté dans un premier rapport lu par Mgr De Sanctis, curé de Saint-Jean des Florentins. Au fur et à mesure que l'orateur parlait, on constatait que, en vérité le bon grain jeté l'année dernière n'avait pas été stérile ! Dans plus de la moitié des paroisses, l'heure solennelle d'adoration prêchée a eu lieu à l'occasion des Quarante-Heures avec grand concours de peuple. De plus, un grand nombre d'entre elles font chaque mois l'heure solennelle d'adoration, plusieurs la font chaque semaine. Ailleurs le Saint Sacrement est exposé toute la journée du premier Vendredi, et un groupe de zélatrices se charge de trouver des adorateurs pour toutes les heures.

Quant au nombre de communions, un progrès consolant a été réalisé. On ne peut retenir un certain mouvement d'admiration lorsqu'on entendit qu'un curé de la ville avait vu, cette année, le budget de ses dépenses, augmenté de douze cents francs rien que pour les hosties.

Pour ce qui regarde les associations catholiques et leur participation plus grande à l'esprit eucharistique, on signale aussi

un grand progrès. L'orateur mentionne avec des paroles d'éloges deux nouvelles institutions établies dans l'église Saint-Claude: l'heure sainte pour les hommes, de neuf à dix heures du soir, le second jeudi de chaque mois; et la retraite eucharistique pour les hommes également, pendant les trois premiers jours de la Semaine Sainte.

Le second rapport avait pour titre: le cycle liturgique et son efficacité sur le culte eucharistique. Pendant près d'une heure le Rme Père abbé de Saint-Paul-hors-les-murs, Dom Schuster, O. S. B. tint l'assemblée sous le charme de sa parole.

Les cieux et la terre ont contribué à constituer l'ensemble de la liturgie: il en résulte pour la liturgie une majesté, une splendeur qui saisissent l'âme. L'orateur rappelle à ce sujet comment l'empereur Valens tomba évanoui à la vue de saint Basile officiant solennellement dans son église,—et saint Ambroise poursuivi comme un séditieux: or toute la sédition dont s'était rendu coupable le saint évêque de Milan consistait en ce qu'il avait introduit dans son église l'usage des chants sacrés; si suaves, si beaux qu'ils enthousiasmaient le peuple.

Le protestantisme, par suite du libre examen a rompu l'unité: mais l'Eglise a conservé cette unité grâce à sa liturgie. La liturgie en effet n'est pas l'œuvre particulière d'un Père ou d'un Docteur, elle est le magistère lui-même de l'Eglise; elle n'est pas un simple symbole présenté à notre esprit, elle est un langage qui parle aux sens et qui interprète admirablement les conceptions de l'esprit.

L'orateur passe ici en revue le cycle liturgique de l'année chrétienne et montre comment toute la vie du Christ depuis son apparition sur la terre jusqu'à son Ascension se resserre autour de l'Eucharistie qui est, dans le sacrifice de la messe, le point culminant de toutes les fêtes chrétiennes.

Le peuple fidèle sent le besoin de vivre plus intimement de la vie liturgique de l'Eglise. Il nous faut répondre à ce besoin, à ce désir; il faut l'entretenir et le développer. C'est pourquoi, conclut l'orateur, considérant que l'Eucharistie est le centre et la source de la piété catholique, le congrès exprime

le vœu que la connaissance et la vie liturgique se répandent toujours davantage dans le peuple, comme ce qui dispose le mieux à la vie eucharistique et à son tour en découle nécessairement.

A ce sujet, l'abbé de Sainte-Agnès demande que dans le texte du catéchisme et dans les explications que font les curés de la doctrine chrétienne, on réserve une place à l'étude de la liturgie.

M. Grossi-Gondi déplore que parmi les fidèles qui assistent à la messe, beaucoup se contentent de pratiques de dévotion accidentelles et ne cherchent pas assez à s'unir au prêtre par la récitation des mêmes prières.

M. le docteur De Angelis désirerait que dans certaines circonstances au moins, les prières de la messe soient récitées à haute voix.

Mais dom Schüster fait remarquer qu'on doit ici éviter un excès. Il y a dans la messe, des parties, telles que le canon, qui sont absolument propres au prêtre: les prières qui les composent ne seraient pas à leur place dans la bouche des fidèles. Ces formules ne devraient donc point être livrées au peuple chrétien, telles qu'elles se trouvent dans le missel, mais adaptées: par exemple, au lieu de traduire textuellement la prière: *Hanc igitur oblationem*... il faudrait dire: O Seigneur pendant que votre prêtre vous offre cette oblation de sa servitude, je m'unis à lui...

Aux applaudissements de toute l'assemblée, la compilation du *Vade mecum* liturgique est confiée aux Pères Bénédictins.

Pour répondre aux plaintes, exprimées à plusieurs reprises au sujet de la modestie dans les vêtements, et qui avait formé un des vœux du congrès de l'année dernière, M. le Curé de Sainte-Marie-Majeure fait savoir qu'il a constitué un groupe de dames chargées de la police de son église sur ce point. Sans égards pour qui que ce soit, mais avec charité et prudence, des zélatrices prient les personnes qui ne sont pas vêtues avec assez de modestie, de vouloir bien ne pas entrer dans l'église, ou en sortir si elles y sont déjà. En agissant ainsi, elles ne font que suivre l'exemple de Notre Seigneur chassant les vendeurs du Temple.

### Deuxième journée

L'assistance est encore plus nombreuse que le premier jour.

M. le curé de Saint-Eustache monte à la tribune et montre comment le culte de l'Eucharistie, sous ses diverses manifestations, doit être l'inspirateur et le soutien de toutes les associations paroissiales.

De même que dans la famille, la table familiale est le lieu où tous les membres réunis échangent leurs confidences, manifestent leurs projets et leurs espérances, et où par conséquent se resserre l'union, de même la famille paroissiale a sa table: la sainte communion. C'est pourquoi chaque membre, chaque institution qui constitue la famille paroissiale doit trouver dans la communion son centre, le lien de son unité avec les autres membres ou institutions. Pour résoudre le problème si angoissant de l'union des hommes entre eux, c'est donc vers l'Eucharistie que nous devons diriger le peuple. Dès lors le culte eucharistique ne saurait être étranger à aucune des œuvres paroissiales, qu'il s'agisse d'œuvres purement religieuses, ou d'œuvres de bienfaisance, ou même d'œuvres sociales.

Chacune de ces associations doit s'inspirer de la vie eucharistique, chacune doit avoir à cœur de promouvoir parmi ses membres des actes eucharistiques collectifs et solennels... même les simples sociétés sportives.

C'est pourquoi il émet le vœu que tout en conservant à chaque association déjà constituée son caractère et son activité propres, toutes ces associations viennent se concentrer en une grande œuvre eucharistique paroissiale,—et que les membres de ces diverses associations s'engagent à promouvoir dans leur vie individuelle, dans la famille, et au sein de l'association elle-même un culte spécial envers l'Eucharistie.—En outre, que dans la paroisse, on célèbre fréquemment et avec grande solennité des fonctions eucharistiques avec participation du peuple au chant liturgique, et autant que possible qu'un jour par mois soit spécialement dédié au culte du Saint Sacrement.

Prenant occasion de ce qui vient d'être dit au sujet de la participation des œuvres paroissiales au culte eucharistique; Mgr Torio rappelle qu'à Milan, il y a peu de jours, quelques forcés ont lancé des pierres contre la procession du Saint Sacrement, ont mis en lambeaux la bannière d'une association de jeunes gens qui voulaient défendre le Saint Sacrement et ont blessé quatre d'entre eux. Ils ont versé leur sang pour la défense du Saint Sacrement, c'est un sang de martyr qui mérite d'être glorifié!

Des applaudissements prolongés accueillent ces paroles.

Comme témoignage de fraternité et de charité chrétienne, je propose qu'on envoie de Rome une nouvelle bannière à ces jeunes gens, (nouveaux applaudissements) et qu'on organise une communion réparatrice.

Après diverses propositions, il est statué que cette communion aura lieu dans chaque paroisse le jour des saints Apôtres Pierre et Paul, 29 juin.

A ce moment Mgr le Vice-gérant annonce qu'il vient de recevoir la réponse du Souverain Pontife au télégramme du Congrès. On se lève:

"L'Auguste Pontife bénit avec une affection paternelle le clergé et les fidèles de Rome réunis pour le deuxième congrès eucharistique diocésain, remercie et agréé hommage de filiale dévotion illimitée envers le Vicaire du Christ, et invoque les bénédictions célestes qui féconderont leurs travaux et leurs résolutions, afin que s'étendant toujours davantage l'ardeur des âmes envers Jésus victime et prisonnier d'amour dans la sainte Eucharistie, les fils de Rome, splendide exemple pour les catholiques du monde dans les œuvres eucharistiques, participent toujours plus grandement aux immenses bienfaits que l'Auguste Sacrement leur offre avec les trésors de son infinie charité pour la perfection individuelle et sociale, pour l'avènement de la paix véritable et pour l'accomplissement de la fraternité chrétienne."

CARD. GASFARRI.

La communion fréquente parmi les hommes et les moyens de la promouvoir: tel était le sujet que devait traiter M. le comte Henri Poggi.



La parole animée du jeune orateur est écoutée avec la plus vive sympathie. C'est un fait malheureusement trop vrai: les hommes se tiennent loin de l'Eucharistie. La raison est que pour fréquenter l'Eucharistie, il faut s'abstenir du péché, il faut pratiquer la vertu, et cela gêne. L'homme est absorbé par les affaires ou enchaîné par les plaisirs. Mais cet éloignement de l'Eucharistie ne peut avoir que les plus tristes conséquences: relâchement toujours plus grand dans les mœurs, manque d'honnêteté dans les affaires et de conscience dans le gouvernement de la chose publique.

Comment ramener les hommes au Christ?—Mères, épouses, sœurs, c'est là votre tâche: personne ne peut y travailler plus efficacement que vous.

En outre, et d'une manière plus directe, afin que les communions d'hommes soient plus fréquentes, il est à désirer que chacun dans sa propre famille se fasse l'apôtre de la communion fréquente, au moins par l'exemple;—que les associations catholiques d'hommes organisent fréquemment des communions générales,—en particulier que dans chaque paroisse, il y ait une fois par mois une communion d'hommes,—enfin que les congrégations de jeunes gens soient continuées par des œuvres de persévérance.

Un curé demande que le discours du rapporteur soit imprimé et largement répandu dans les paroisses; la proposition est acceptée.

Diverses propositions sont émises, celle-ci en particulier qui réunit tous les suffrages: sans aller jusqu'à rendre obligatoire la communion fréquente dans nos cercles, patronages, sociétés de gymnastique, etc. . . , n'oublions jamais que les pratiques de religion doivent avoir la primauté sur tout le reste.

Mais il est tard, et Monseigneur le Vice-gérant, dans une vibrante allocution exhorte les congressistes à travailler de tout leur pouvoir pour répandre autour d'eux la connaissance et l'amour de Jésus-Eucharistie.

Il annonce que le Congrès se terminera le lendemain par une heure solennelle d'adoration.

### Clôture du Congrès

Nombreuse était l'assistance le premier jour; plus nombreuse le second jour, plus nombreuse encore elle fut le troisième jour à l'heure d'adoration solennelle prêchée par Mgr Massimi. Prenant occasion d'une épitaphe qui se trouve sur un tombeau près de l'entrée de l'église: *Corpus homo tegitur, Fama per ora volat, Spiritus astra tenet*, l'orateur exhorte ses auditeurs à avoir sans cesse sur les lèvres la gloire du Sauveur Jésus, présent au Sacrement avec son corps et son sang son âme et divinité. Il parle éloquemment des grandeurs de Jésus-Eucharistie, des bienfaits dont nous lui sommes redevables: car ce sont là les deux motifs pour lesquels nous sommes ordinairement portés à glorifier quelqu'un. Il invite ensuite ses auditeurs à faire un retour sur eux-mêmes et à examiner si bien souvent, au lieu de glorifier Jésus, ils n'ont pas été pour lui une cause de déshonneur: que le fruit du Congrès soit de nous porter à mieux honorer notre divin Sauveur.

Après le chant du *Te Deum*, la bénédiction du Saint Sacrement vint confirmer les vœux et les résolutions du Congrès.

Moins solennel sans doute que celui de l'année dernière, dans ses manifestations extérieures, il nous est bien permis de croire que ce deuxième congrès ne lui sera pas inférieur dans les résultats. Déjà un grand progrès a été réalisé dans la dévotion eucharistique: le grain de sénevé croîtra et deviendra un grand arbre; de Rome, le centre de la catholicité, il étendra ses rameaux sur le monde entier.

H. E., s. s. s.

### MESSE ANNUELLE

#### Pour les Associés défunts

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1906).

Nous prions nos Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **2600 à 4000** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

Publié avec l'approbation de S. G. Mgr l'archevêque de Montréal.

# ŒUVRE DES PRÊTRES-ADORATEURS

---

## DIRECTEURS DIOCÉSAINS

- QUÉBEC:** R. P. Gaudiose Labrecque, S. S. S., église du Très Saint Sacrement, chemin Ste-Foy.
- Trois-Rivières:** M. l'abbé Léon Lamothe. Précieux-Sang, Trois-Rivières.
- Rimouski:** M. l'abbé J. Lionel Roy, directeur du grand séminaire de Rimouski.
- Chicoutimi:** M. l'abbé F.-X. Frenette, procureur à l'évêché de Chicoutimi.
- Nicolet:** M. l'abbé F.-A. St-Germain, évêché de Nicolet.
- MONTRÉAL:** R. P. Philippe Cayer, S. S. S., 368 Ave Mont-Royal Est.
- Saint-Hyacinthe:** M. l'abbé J.-B.-O Archambault, séminaire de St-Hyacinthe.
- Sherbrooke:** M. l'abbé J.-Chs McGee, Sutton, P. Q.
- Valleyfield:** M. le chanoine J.-S. Edmond Aubin, collège de Valleyfield.
- Joliette:** Mgr Eustache Dugas, v. g. église St-Pierre, Joliette.
- OTTAWA:** M. le chanoine L.-N. Campeau, curé de la cathédrale.
- Pembroke:** M. l'abbé Henri Martel. "Ile du Grand Calumet", comté de Pontiac.
- Mont-Laurier:** M. l'abbé J.-Eug. Limoges, Saint Jovite, comté de Terrebonne, P. Q.
- TORONTO:** Rev. A. O'Leary, St-Mary's Church, Colingwood, Ont.
- London:** Rev. Théo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.
- Hamilton:** Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.
- KINGSTON:** Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.
- Peterboro:** Rev. Patrick J. Kelley, St-Paul's Church, Norwood, Ont.
- HALIFAX:** Rev. Gerald Murphy, St. Patrick's Church, Halifax.
- Charlottetown:** Rev. M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P. E. I.
- Saint-Jean:** M. l'abbé M. E. Savage, Moncton, N. B.
- Antigonish:** Rev. Michael Gillis, Antigonish, N. S.
- SAINT-BONIFACE:** Mgr Frs-Az. Dugas v. g., archevêché de St-Boniface.
- EDMONTON:** Rév. Père L. Simard, O. M. I., archevêché de St-Albert.
- RÉGINA:** Mgr Zéphirin Marois, archevêché de Régina, Sask.
- 

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE POUR LE CANADA

R. P. DIRECTEUR, - - 368 Ave Mont-Royal Est, Montréal.

## A nos vénérés confrères en retraite

En songeant à ceux d'entre vous qui vont prendre part aux saints exercices de la Retraite annuelle, qu'il me soit permis de leur promettre à cette occasion un souvenir plus spécial au saint Sacrifice de la Messe et à l'adoration du Très Saint Sacrement, et de leur souhaiter que les saints exercices atteignent pour eux tout le but pour lequel ils ont été institués.

Tout en vous adonnant, pendant ces jours, à votre nécessaire sanctification, vous n'oublierez pas pourtant la confraternité dont vous faites partie, et vous aimerez à profiter de la Retraite, pour vous retremper dans l'amour de notre Association et dans un plus fidèle accomplissement des obligations qu'elle impose. Pour vous y aider, vos Directeurs diocésains seront fidèles à vous convier autant que possible à une réunion spéciale, où ils vous donneront les avis et les exhortations qu'ils jugeront utiles.

Vous ne manquerez pas, chers Confrères, d'assister à cette réunion faite du reste tout à votre avantage: tout en venant y retremper votre zèle, vous aurez la facilité de demander au Directeur diocésain les renseignements dont vous pouvez avoir besoin, et de lui faire les observations qu'il se fera un devoir de transmettre au centre général de l'Œuvre; ce sera aussi pour vous l'occasion de vous entendre avec lui au sujet du renvoi du *Libellus adorationis* et du versement de votre cotisation.—C'est pour vous permettre cette entrevue avec vos Directeurs diocésains que les *Annales* en publient la liste.

Au jour de l'Adoration solennelle du Très Saint Sacrement qui clôture ordinairement la Retraite, vous n'oublierez pas que c'est principalement à vous qu'il appartient d'être les fidèles Gardes du corps, si vous voulez être vraiment dignes de votre beau titre de *Prêtres-Adorateurs*. Du reste, ce sera pour plusieurs d'entre vous l'occasion de suppléer aux heures d'adoration qu'ils ont peut-être négligées; et pour tous ce sera le moment de renouveler votre acte de consécration au Très Saint Sacrement, et votre engagement d'être jusqu'à la fin fidèles à l'heure d'adoration hebdomadaire.

Que Notre Seigneur bénisse vos résolutions et soutienne votre persévérance: c'est la prière de votre humble et respectueux serviteur en Jésus-Eucharistie. *Le Père Directeur.*